

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DE LA
DORDOGNE

MAIRIE de LI



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 06 août 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mil vingt-quatre le 06 août
Présents : 7 le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
Votants : 9 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence
de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : le 01/08//2024

PRESENTS : Jean Claude HERVÉ - Francis MARIN - Nicole HULOT - Éric HERVÉ – Laurence GAREL –
LABROUSSE Jean-Michel – Johannes VAN TRIEN

ABSENTS : Adeline RAIMBAULT a donné procuration à Johannes VAN STRIEN
Bruno DURAND a donné procuration à Laurence -GAREL
Benoît BOUSSIQUET - Romain DELTEIL

Secrétaire de séance : LABROUSSE Jean-Michel

Début de séance 20h00

Divers :

Il est proposé de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Demande de subvention au titre des amendes de police

Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juillet 2024 :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 09 juillet 2024.

Le procès-verbal de la séance du 09 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – Convention avec la société Rivers Bistro :

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que lors de la séance du 09 juillet 2024 il avait été décidé de demander à Madame WARLOW gérante de la société RIVERS BISTRO de démonter la terrasse située rue du Port, sur le domaine public, en face de son commerce. La précédente convention était conclue pour une durée d'un an du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024. Un courrier a été adressé à Mme WARLOW pour lui demander de bien vouloir démonter la terrasse. Suite à ce courrier elle a demandé un entretien avec Monsieur le Maire car elle avait envoyé un mail à la mairie en disant qu'elle n'ouvrirait pas son commerce cette année mais qu'elle souhaitait ouvrir une boutique et proposait du café et des gâteaux sur cette terrasse. Monsieur le Maire n'a pas eu connaissance de ce mail.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une nouvelle convention avec Mme WARLOW pour une durée d'1 an du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer cette convention.

2 Renouvellement de contrat à durée déterminée

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé lors de la séance du 09 juillet de renouveler le contrat à durée déterminée pour les fonctions d'entretien des locaux communaux et espaces verts, surveillance de la cantine et préparation des repas pour une durée d'une année à compter du 1^{er} septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025 pour une durée hebdomadaire de 30 heures. Il propose de modifier la durée hebdomadaire de ce contrat et de le passer à 20h00 hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de renouveler ce contrat pour une période allant du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents en rapport avec ce dossier.

3 – Autorisation de recrutement d'un agent contractuel de remplacement d'un agent titulaire indisponible

Considérant que pour les besoins du service Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour remplacer l'agent de service polyvalent à la cantine à compter du 1er septembre 2024 jusqu'à la fin de son arrêt de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article L332-13 du Code Général de la Fonction Publique précité pour remplacer l'agent de service polyvalent à la cantine ;
 - de charger Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération du candidat retenu selon la nature des fonctions concernées et leur profil.
- que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la l'indice majoré 420 du cadre d'emplois concerné.
 - De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget. Monsieur le Maire,

4- Demande de subvention au titre des amendes de police :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des travaux d'aménagement du parking à l'école sont en cours de réalisation. Ces travaux sont nécessaires pour une question de sécurité des enfants. Le trafic matin et soir entre les deux bus qui font la navette entre les 4 écoles du regroupement et les parents qui viennent le matin déposer leur enfant et les récupérer le soir est important. Ces travaux ont pour but d'agrandir le parking existant et de pouvoir réaliser un sens giratoire qui sera beaucoup sécurisant pour tous. Et d'éviter aux bus de ramassage scolaire d'effectuer des manœuvres arrières au moment où la circulation des écoliers et de leur famille est la plus dense.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une demande de subvention au titre des Amendes de Police auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental pour ces travaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants mandate Monsieur le Maire pour solliciter une subvention au titre des Amendes de Police auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Informations diverses :

La recette des horodateurs s'élève à ce jour à 52 730,00 €

La séance est levée à 21H40

Le secrétaire de séance,
Jean-Michel LABROUSSE

Le Maire,
Jean-Claude HERVÉ